Fiche d'information

Date : le 2 juin 2023

L'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada annoncent des mises à jour aux normes de conception pour les écoles dans les réserves

En 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de combler les écarts en matière d'infrastructure d'ici 2030. Dans le cadre de cet engagement, SAC a travaillé en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, avec la contribution des Premières Nations régionales, pour mettre à jour les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) selon une approche à deux phases.

La politique des NSE décrit les normes de service pour la construction de nouvelles écoles et les grands projets de rénovation dans les écoles des Premières Nations qui sont financées par SAC dans le cadre de son Programme d'immobilisations et d'entretien. Elle sert de guide à la conception de milieux d'apprentissage des Premières Nations qui soutiennent les communautés, la culture, la langue et les modes de connaissance. Bien qu'elle soit harmonisée avec les normes provinciales de planification et les pratiques exemplaires, elle reconnaît également les programmes propres aux communautés des Premières Nations.

Cette approche collaborative en deux phases – avec l'Assemblée des Premières Nations et les Premières Nations régionales – pour la mise à jour de la politique de la NSE fait en sorte que les dirigeants et les communautés des Premières Nations soient des partenaires dans la conception de services qui reflètent leurs priorités et la prestation de ces services. Cette approche reflète également l'importance de la relation du Canada avec les peuples des Premières Nations et son engagement à l'égard de la réconciliation.

Les mises à jour découlant de la première phase d'examen sont entrées en vigueur le 1er avril 2021 et ont permis d'augmenter la taille des écoles dans les réserves et d'aménager des locaux pour la maternelle à plein temps, des salles consacrées à la langue et à la culture, des bureaux de gardiens du savoir, des salles de counseling et les lieux d'apprentissage en plein air.

La deuxième phase des mises à jour est entrée en vigueur le 1er avril 2023.

…/2

La politique mise à jour des NSE permet aux Premières Nations d'avoir plus de souplesse pour concevoir des écoles nouvelles et rénovées qui répondent mieux aux besoins des élèves. Voici les améliorations qui sont entrées en vigueur en avril 2023 :

- des projections d'inscriptions plus précises pour déterminer la taille de l'école;
- la prolongation de la durée de conception de l'école de 5 ans à 10 ou 12 ans;
- la possibilité de disposer de locaux supplémentaires pour accueillir les élèves les plus vulnérables qui ont besoin de services d'éducation inclusifs ou spéciaux ou de programmes d'éducation uniques, tels que l'économie familiale et les arts culinaires, la formation aux technologies (par exemple, la menuiserie ou la mécanique automobile), la formation linguistique ou d'autres programmes offerts dans la province;
- des espaces améliorés pour le mieux-être et des services d'apprentissage uniques dans chaque communauté;
- la possibilité d'aménager des salles d'entreposage intérieures et extérieures, ainsi qu'un espace dans le gymnase de l'école pour les rassemblements communautaires ou les interventions d'urgence;
- des formules mises à jour qui reflètent les normes du code du bâtiment;
- des formulaires plus faciles à utiliser et plus accessibles;
- des considérations relatives à la construction durable et à l'harmonisation avec les plans climatiques du Canada dans la planification d'un projet d'école.